



## Ligne éditoriale de la RDPN

**Article 1** : Tout rédacteur s'engage à ce que son article ne véhicule aucune idée politique, religieuse, syndicale ou raciale.

**Article 2** : Pour cas de nécessités éditoriales, le comité de rédaction se réserve le droit d'apporter toutes modifications nécessaires

**Article 3** : En cas de désaccord, tout rédacteur peut décider de retirer son article en respectant un délai de 15 jours précédant l'échéance

**Article 4** : Le rédacteur s'engage à n'effectuer aucun plagiat, et supporte l'entière responsabilité des éventuels dommages que pourrait causer un tel comportement vis-à-vis de la RDPN

## Structure des articles

- ❖ Titre
- ❖ Synthèse de l'article en 15-20 mots (optionnel)
- ❖ Corps de l'article (police Arial, taille 11, interligne 1.5) avec mise en gras des mots clefs
- ❖ Nom, prénom et présentation de l'auteur
- ❖ Cadre pour les notes de bas de page
- ❖ Cadre pour les informations complémentaires (Sources, liens, approfondissements divers...)

[legisplaisance@bbox.fr](mailto:legisplaisance@bbox.fr)

[francois.mandin@univ-nantes.fr](mailto:francois.mandin@univ-nantes.fr)